

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)- NIGER

MARCHES PUBLICS DU LOT 3 : REGIONS DE DIFFA, MARADI ET ZINDER

RAPPORT D'AUDIT DE MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES PUBLICS

Période du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014

**Rapport de Synthèse
final**

Agence de Régulation
des marchés Publics
Rapport d'audit de
matérialité des
marchés du Lot 3
Période allant du 01
janvier 2014 au 31
décembre 2014



Audit & Conseil
Expertise Comptable
Juridique & Fiscal
Executive Training

KANEYE | MANAGEMENT | CONSULTING

BP 11160 Niamey-Niger

Téléphone (227) 20 73 87 05- Télécopie (227) 20 73 73 99

Site web : www.kmc-ac.com – Email : contact@kmc-ac.com

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DU NIGER

GLOSSAIRE

AC : Autorité Contractante

AEP : Adduction d'Eau Potable

ARMP : Agence de Régulation des Marchés Publics

BF : Borne Fontaine

CEG : Collège d'Enseignement Général

CES : Collège d'Enseignement Secondaire

COGES : Comité de Gestion Scolaire

DREN : Direction Régionale de l'Education Nationale

DRES : Direction Régionale de l'Enseignement Secondaire

DRH : Direction Régionale de l'Hydraulique

DREP : Direction Régionale de l'Enseignement Primaire

DRUL : Direction Régionale de l'Urbanisme et de Logement

F CFA : Franc de la Communauté Financière d'Afrique

IPN : Poutrelles type IPN

kVA : Kilovoltampère

PMH : Pompe à Motricité Humaine

SOMMAIRE

	PAGES
GLOSSAIRE	3
RAPPORT D'AUDIT DE MATERIALITE PHYSIQUE SUR LES MARCHES PUBLICS DU LOT 3 5	
1. OBJECTIFS DE LA MISSION	7
2. APPROCHE METHODOLOGIQUE	7
3 RESULTATS DU CONTROLE DE MATERIALITE DES MARCHES PUBLICS	12
ANNEXES :	30
LISTE DES MARCHES SELECTIONNES	30
LISTE PERSONNES RENCONTREES	31

RAPPORT D'AUDIT DE MATERIALITE PHYSIQUE SUR LES MARCHES PUBLICS DU LOT 3

DESTINATAIRE : M. Le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) de la République du Niger

Introduction

Nous avons effectué l'audit de matérialité des marchés publics portant sur la gestion budgétaire 2014 sur la base de l'échantillon retenu.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé par le Cabinet grâce à notre approche par les risques et validé par l'ARMP (cf. courrier n°232 en date du 05 mai 2016) nous a conduits à retenir dans le cadre de cette revue technique onze (11) marchés d'un montant total d'un milliard quatre-vingt-seize millions deux cent quarante un mille huit cent quatre-vingt-cinq franc (1 096 241 885) FCFA toutes taxes comprises des marchés publics du lot 3.

Cet échantillon présente un taux de représentativité de 8% en nombre et 11% en valeur des marchés du lot 3 comme indiqué dans le tableau d'échantillonnage joint en annexe (Liste des marchés sélectionnés pour l'audit de matérialité).

La répartition des marchés publics sélectionnés par nombre et par valeur se présente comme suit :

Régions	Nombre de marchés	Montant total des marchés
Diffa	3	247 041 422
Maradi	3	310 552 264
Zinder	5	538 648 199
Total Lot 3	11	1 096 241 885

Au terme de l'audit de l'exécution physique, nous avons relevé les constats ci-dessous. Ils concernent la revue des dossiers techniques d'une part et, la qualité des ouvrages réalisés, le suivi et le contrôle de l'exécution des marchés publics d'autre part.

Les principaux constats et recommandations qui découlent de nos travaux sont exposés au point 4 relatif à la revue technique détaillée.

Point de limitation

Nous portons à votre connaissance que les marchés de la Région de Diffa n'ont pas été couverts par l'audit de matérialité du fait que la mission n'a pas pu effectuer le déplacement sur Diffa en raison de l'insécurité dans la région.

Niamey, le 07 mars 2017

KMC



Abdoul Kadri HASSANE KANEYE

Associé Exécutif | Expert-comptable Diplômé

1. Objectifs de la mission

Cette mission a principalement pour objectif de procéder au contrôle de matérialité de l'exécution des marchés ciblés en vue de s'assurer de la conformité technique et de la qualité des prestations réalisées.

Il s'agit de procéder de manière spécifique aux vérifications qui se déclinent comme suit :

- la conformité des prestations du titulaire par rapport aux besoins exprimés par l'autorité contractante dans son offre et dans les cahiers des charges ;
- l'état de fonctionnement de l'ouvrage ou du matériel, objet des marchés exécutés ;
- la qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur site ;
- la conformité de la réception de la livraison ou de l'achèvement des prestations par rapport aux procès-verbaux provisoires ou définitifs ;
- la cohérence de la qualité ou quantité ;
- la mise à jour de malfaçons éventuelles et les dangers éventuels pouvant découler des travaux, biens ou services exécutés ;
- de tout autre point relatif à la conformité du marché public par rapport aux besoins exprimés par l'Autorité contractante.

2. Approche méthodologique

2.1 Principe de la démarche

Au regard des exigences des termes de référence, nous avons mis en œuvre une démarche principalement structurée comme suit :

- Choix de l'échantillon des marchés destinés à la revue technique et physique ainsi que sa validation par l'ARMP ;
- Collecte et analyse de la documentation existante au niveau de l'ARMP et auprès des autorités contractantes concernées (cette collecte concerne les

documents d'exécution, de suivi et de réception des marchés et toute autre documentation pertinente pour mener à bien cette mission) ;

- Elaboration et validation d'un programme d'intervention ;
- Rencontre avec les autorités contractantes concernées afin d'affiner le programme de visite (réunion de briefing) ;
- Visite des sites abritant les ouvrages et inspection technique et physique des travaux réalisés ou fournitures achetées ;
- Rédaction du rapport.

2.2 Exposé de la méthodologie

2.2.1 Choix des marchés destinés à la revue technique

La première phase de la mission a permis de procéder à un échantillonnage de vingt-trois (11) marchés sur la base d'une méthodologie objective et rationnelle de sélection de marchés du lot 3 basée sur les critères suivants :

- la nature du marché : travaux, fourniture et services
- une diversification de la localisation des marchés ;
- une diversification des autorités contractantes.

Il convient de rappeler que l'échantillonnage a été effectué conjointement avec l'ARMP conformément au courrier n°232 de l'ARMP en date du 05 mai 2016.

Le Cabinet a procédé à des séances de travail avec la Direction de l'Information et du Suivi Evaluation de l'ARMP. A la suite de ces échanges, l'échantillonnage arrêté d'un commun accord avec l'ARMP, a porté sur onze (11) marchés pour le lot 3.

Nous avons ensuite transmis à l'ARMP les résultats issus de la procédure d'échantillonnage pour validation, conformément aux exigences des termes de référence.

Après validation formelle de l'échantillonnage de l'ARMP, un programme de visite de terrain a été établi par nos soins en relation avec les AC.

Les autorités contractantes concernées sont listées par régions comme suit :

Région	Autorités contractantes	Nb marchés choisis
Diffa	DR hydraulique	1
	DREN	2
Maradi	DR Equipement	1
	DRES	2
Zinder	DR Equipement	1
	DR hydraulique	2
	DRULA/ZR	2
	Total	11

La liste des marchés sélectionnés par régions pour cette revue technique-physique est annexée au présent rapport (Cf. Liste des marchés sélectionnés pour l'audit de matérialité).

2.2.2 Revue documentaire

Nous avons procédé à la collecte des documents disponibles qui concernent les marchés sélectionnés. Les données obtenues auprès de l'ARMP sont complétées auprès des autorités contractantes concernées pour pouvoir disposer des informations et documents suffisants dont quelques-uns peuvent être listés comme suit :

- Données générales sur les marchés ;
- Les cahiers des prescriptions techniques ;
- Documents graphiques (différents plans des ouvrages) ;
- Les documents de gestion financière et administrative : devis estimatif, attachements, décomptes, ordres de services, avenants ;
- Les documents de suivi et contrôle des travaux : rapports d'implantation ou de remise de sites, procès-verbaux de réception technique, provisoire et définitive, procès-verbal de visites ou réunions de chantiers, planning, rapports périodiques ;
- Toute autre documentation utile à la mission.

2.2.3 Déroulement de la mission sur les sites

Après avoir affiné le programme de visite de terrain et procédé à une analyse détaillée des documents des marchés, la mission d'audit de matérialité accompagnée par les

représentants des AC concernées s'est rendue sur les différents sites des travaux au niveau des différentes régions respectives.

Les informations ont été recueillies à travers :

- l'observation physique et les constatations techniques faites sur place par l'Ingénieur ;
- les entretiens avec les services techniques locaux qui ont été impliqués dans le processus, d'une part, avec les structures bénéficiaires des réalisations de l'autre ;
- l'exploitation des prescriptions techniques du contrat et des procès-verbaux de réception.

2.2.4 Emission du rapport

Un rapport de la mission est établi mettant en évidence les observations constatées sur les travaux/fournitures.

2.2.5 Synthèse sur le suivi et le contrôle de l'exécution des marchés

Dans le cadre de l'audit de matérialité, nous avons procédé à l'appréciation du système de suivi et de contrôle des ouvrages réalisés. C'est ainsi que nous avons relevé quelques insuffisances qui se résument comme suit :

→ Incomplétude des documents

La collecte des documents utiles au déroulement de la phase-matérialité des marchés publics exécutés a permis de relever l'absence de quelques informations notamment certains ordres de service, décomptes et attachements, procès-verbal d'implantation, compte rendu de visite de chantiers ou rapports périodiques, procès-verbal de réception.

Nos recommandations vont dans le sens de la mise en place d'un système de classement et d'archivage permettant de réunir tous les éléments nécessaires à l'appréciation de la matérialité des ouvrages/fournitures réalisés.

→ **Suivi-contrôle des travaux**

Il a été constaté au cours de notre passage qu'il n'existe pas de bureau d'études pour la plupart des ouvrages visités. Le suivi-contrôle est assuré par les agents relevant des autorités contractantes concernées. A titre d'exemple, pour les cas des marchés des Directions régionales de l'urbanisme et de logement et les Directions régionales du génie rural : le suivi est effectué par des agents techniques et au niveau des Directions régionales de l'éducation, les suivi et contrôle sont effectués par des Techniciens en BTP de la DREP.

Il convient dans le cadre de l'exécution des marchés publics à venir, en plus de suivi des techniciens relevant de l'autorité contractante concernée, de recruter des bureaux d'études qui assureront le contrôle des travaux de l'entreprise.

→ **Exécution des ouvrages**

La revue des ordres de service conjointement aux procès-verbaux de réception provisoire nous a permis de constater des cas de retard dans l'exécution de certains marchés.

Nous recommandons à l'ensemble des autorités contractantes de prendre des mesures nécessaires afin que le délai contractuel qui est imparti à l'entrepreneur soit effectivement respecté.

→ **Absence d'assurance chantiers**

Nous avons relevé des insuffisances sur le système de sécurité et de protection des chantiers réalisés. En effet, les ouvrages n'ont pas disposé des assurances chantiers.

Il est souhaitable que les assurances chantiers soient souscrites afin de sécuriser au mieux les travaux.

3 Résultats du contrôle de matérialité des marchés publics

Les résultats de l'audit de matérialité des marchés concernés se présentent comme suit :

3.1 Région de Maradi

3.1.1 Direction Régionale des Enseignements Secondaires de Maradi

- Construction des salles de classe aux cycles de base2 et moyen dans la région de Maradi
 - Données générales

Informations sur l'objet du contrôle de matérialité	
Numéro de référence et date du marché	01/2014/GRMI/DRES-MI
Intitulé du marché	Construction des salles de classe aux cycles de base2 et moyen dans la région de Maradi
Montant du marché	103 909 984
Titulaire	Entreprise Maman Sani Malam Chama
Autorité contractante	DRES
Contrôle technique	Ingénieur BTP de la DRES
Date de démarrage	Indisponible
Date de reception provisoire	Indisponible
Délai d'exécution	3 mois

Visite effectuée le 11 août 2016 au CEG de DAN MAIRO, 2 blocs de 2 classes

- **Constats**

Nous avons relevé au cours de la visite technique que :

- La chape sol n'a pas été bouchardée,
- Le feutre bitumé sur les pannes n'existe pas,
- La rampe non réalisée, figure dans le devis estimatif alors que le devis descriptif et les plans n'en font pas cas,
- Le soubassement d'un bloc de 2 classes commence à être dénudé par l'érosion hydrique,

Malgré toutes ces insuffisances, la réception provisoire des travaux a été prononcée le 11 janvier 2016 sans réserves.

Commentaires DRES

Les observations faites sur le feutre bitumé et le soubassement attaqué par l'érosion hydrique seront prises en compte à la réception définitive conformément au contrat de l'entreprise.

▪ Illustrations photographiques



Faïençage de la chape

Visite effectuée le 11 août 2016 au CEG de KANEMBAKACHE, 1 bloc de 2 classes

▪ Constats

Il a été constaté au cours de la visite technique de ces salles de classes :

- La chape sol n'a pas été réalisée,
- Le feutre bitumé sur les pannes n'existe pas,
- La rampe non réalisée, figure dans le devis estimatif alors que le devis descriptif et les plans n'en font pas cas,
- Le scellement des dormants des menuiseries est mal fait,
- Les crochets et loquets utilisés pour la fermeture des portes et fenêtres sont hors usages à plusieurs endroits car de mauvaises qualités,
- La peinture sur les menuiseries est insuffisante et la peinture anti rouille et la peinture à huile semble être la même,
- Les portes métalliques doivent être munies de paumelles de 100 et non celles de 80,
- La pose des cornières des terrasses a été mal faite,
- La toiture a été mal fixée sur les pignons,

- La réception provisoire des travaux a été prononcée le 11 janvier 2016 sans réserves,

Commentaires DRES

La fixation du toit a été faite mais face aux aléas climatiques des dégradations mineures sont apparues et seront pris en compte en phase de la réception définitive comme prévu dans le contrat.



Crochet hors usage



Paumelle de 80 sur les portes



Cornières des
terresses.



Cornière marche



Sol sans chape

Visite effectuée le 11 août 2016 au CEG de DAN KORE, 1 bloc de 3 classes

- **Constats**

Les observations sont identiques à celles de KANEMBAKACHE,

- La mesure des dimensions intérieures d'une classe est de 9mx6, 82m au lieu de 9mx7m prévue sur le plan,

- Malgré l'existence de plusieurs points de non-conformités, la réception provisoire des travaux a été prononcée le 11 janvier 2016 sans réserves.

- **Illustrations photographiques**



Visite effectuée le 11 août 2016 au CEG de ZAROUMEY, 1 bloc de 3 classes

- **Constats**

Les observations sont identiques à celles de KANEMBAKACHE,

- Les profilés IPN posés n'ont pas de peinture,
- La toiture a un problème d'étanchéité : des infiltrations d'eau sont constatées au niveau des crochets de la toiture,

Malgré l'existence des points de non-conformité, la réception provisoire des travaux a été prononcée le 11 janvier 2016 sans réserves.

- **Illustrations graphiques**



Visite effectuée le 11 août 2016 au CEG de SARKIN AREWA, 1 bloc de 2 classes

▪ **Constats**

Après la revue technique des classes, il a été constaté que :

- La finition des travaux est identique aux classes de Dan Mairo,
- L'encrage des IPN à certains endroits présente des fissures,
- La réception provisoire des travaux a été prononcée le 11 janvier 2016 sans réserves.

▪ **Illustrations photographiques**



▪ **Recommandations :**

Au terme de la visite des salles de classes réalisées, Il convient que l'entreprise prenne des dispositions nécessaires pour la correction des malfaçons avant la réception définitive des travaux surtout au niveau des fermetures des portes et fenêtres.

Le contrôle doit veiller à ce que tous les manquements ou malfaçons soient mentionnés dans le procès-verbal de réception technique ou provisoire.

→ **Construction des salles de classe aux cycles de base2 et moyen dans la région de Maradi**

▪ **Données générales**

Informations sur l'objet du contrôle de matérialité	
Numéro de référence et date du marché	01/2014/GRMI/DRES-MI
Intitulé du marché	Construction des salles de classe aux cycles de base2 et moyen dans la région de Maradi
Montant du marché	154 687 308
Titulaire	Entreprise EBATRAPH
Autorité contractante	DRES
Contrôle Technique	Ingénieur BTP de la DRES
Date de démarrage	Indisponible
Date de reception proviso ire	Indisponible
Délaid'exécution	3 mois

Visite effectuée le 12 août 2016 au CES de TCHADOUA, 3 blocs de 3 classes et 1 bloc de 2 classes

Constats

La visite technique des salles de classes construites au niveau de cette école a permis de dégager les observations suivantes :

- Les classes sont inachevées,
- Les IPN et tubes carrés ont été posés sur 9 classes et il reste ceux du bloc de 2 classes,
- Le fer utilisé pour le ferrailage des structures en béton armé est non normalisé.

▪ **Illustrations graphiques**



Visite effectuée le 12 août 2016 au CES de Aguié, 2 blocs de 3 classes et 1 bloc de 2 classes

▪ **Constats :**

Il ressort de la revue technique des salles de classes construites au niveau de cette école les constats suivants :

- Même observations que Tchadoua,
- Le bloc de 2 classes a été implanté dans une zone de passage des eaux de pluies provenant de la ville,
- Certaines structures en béton armés non scellées se détachent alors que le chantier n'est pas fermé aux enfants qui s'amuse,
- Les enduits ciments ne sont pas bien exécutés.

▪ **Illustrations photographiques**



Chainage haut tombé dans la classe



Enfants qui s'amuse au niveau des classes



Erosion hydrique



Protection ancienne classe

Visite effectuée le 12 août 2016 au CES de GAZAOUA, 1 bloc de 3 classes

- Mêmes observations que Tchadoua et Aguié,
- Illustrations photographiques



Pose craie désolidarisé du mur



Absence de platine d'encrage

- **Recommandations**

Au regard des observations relevées, nous formulons les recommandations suivantes :

- Le contrôle doit veiller à l'utilisation de matériaux normalisés conformement au cahier des prescriptions techniques et aux normes en vigueur,
- Les dispositions constructives doivent être respectées,
- Les cahiers de chantier doivent être laissés sur les sites,
- Les responsables du CES d'Aguié ont été avisé de prendre des dispositions pour empêcher l'accès des classes aux enfants.

Commentaires DRES

Les travaux ne sont pas encore terminés et sont même abandonnés depuis janvier 2016 pour des raisons de non-paiement de décompte ; malgré les mises en demeure de la personne responsable du marché.

Le bloc du CES d'Aguié a été implanté depuis octobre 2014 et ce dernier a connu deux saisons de pluies sans être menacé par celles-ci.

3.2 Région de Zinder

3.2.1 Direction Régional de l'Enseignement Secondaire (DRES)

→ Construction de (130) salles de classe dans la région de Zinder

- Données générales

Informations sur l'objet du contrôle de matérialité	
Numéro de référence et date du marché	001/2014/GRZ/DRES/DRUL/ZR
Intitulé du marché	Construction de (130) salles de classe dans la région de Zinder
Montant du marché	59500000
Titulaire	Entreprise EAAT
Autorité contractante	DRULA/ZR
Contrôle technique	Ingénieur BTP de la DRES
Date de démarrage	Indisponible
Date de reception provisoire	Indisponible
Délai d'exécution	Indisponible

- Constats

Au cours de notre intervention nous avons constaté que ce marché n'a pas été exécuté. En effet, la construction de 2 salles de classe à SOUBDOU, 2 salles de classe au CEG 2 de Gouré, 3 salles de classe au CEG de KIRINGUIM (240km) n'a toujours pas démarré.

3.2.2 Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement

→ Travaux de réalisation de deux (2) Mini AEP simples dans la région de Zinder

- Données générales

Informations sur l'objet du contrôle de matérialité	
Numéro de référence et date du marché	04/2014/DRH/A/PASEHA2/ZR
Intitulé du marché	Travaux de réalisation de deux (2) Mini AEP simples dans la région de Zinder
Montant du marché	134484000
Titulaire	Entreprise Albarka
Autorité contractante	DR hydraulique

Contrôle technique	DRH
Date de démarrage	23/09/2014
Date de réception provisoire	08/05/2015
Délai d'exécution	4 mois

Visite effectuée le 13 août 2016 à TOUNFAFIRAM, Mini AEP simple

▪ **Constats**

La visite technique de ce site a permis de relever les observations ci-après :

- Le forage ne fait pas partie du présent marché,
- Le surveillant a amené une partie des clés de la boîte à outils chez lui,
- La clôture grillagée a un périmètre de 60,60ml au lieu de 56 ml prévu dans le marché,
- Le grillage est en fil de fer galvanisé de diamètre supérieur à 2mm,

Malgré les malfaçons sus mentionnées, la réception provisoire a été prononcée sans réserves le 19 mai 2015.

▪ **Illustrations techniques**



- **Recommandations**

Il convient que les responsables de gestion de la mini AEP doivent former le personnel nouvellement embauché à la maintenance.

→ **Travaux de soufflage, fournitures et installation des pompes à motricité humaine et réalisation des superstructures autour des nouveaux forages dans la région de Zinder**

- **Données générales**

Informations sur l'objet du contrôle de matérialité	
Numéro de référence et date du marché	02/2014/BIE/DRH/ZR
Intitulé du marché	Travaux de soufflage, fournitures et installation des pompes à motricité humaine et réalisation des superstructures autour des nouveaux forages dans la région de Zinder
Montant du marché	33643200
Titulaire	Entreprise Le Batisseur

Autorité contractante	DR hydraulique
Contrôle technique	DRH
Date de démarrage	26/09/2014
Date de réception provisoire	Indisponible
Délai d'exécution	3 mois

Il faut souligner que dans le cadre de l'exécution de ses travaux, deux changements sont intervenus suite à l'équipement de 2 forages par des ONG, ainsi :

- Kaoutchouloum remplace Tchaoura tous deux dans la commune de Kellé,
- Dakata (Commune de Gafati) remplace Gargada (Commune de Tanout)

La direction régionale de l'hydraulique a notifié ce changement à l'entreprise par lettre N°02/2014/DRHA/BIE/ZR Lot 2 en date du 20 août 2014.

Nous avons relevé sur ce site les points suivants :

- Le forage a été réhabilité mais non fonctionnel au moment de la visite,
- La pédale est simplement posée sur le forage et ce dernier se trouve dans un état de mauvaise propreté.,
- Un exploitant privé a installé puis désinstallé un moteur pour moulin à grain sur le forage selon les informations recueillies auprès du chef de villages.

- **Illustrations photographiques**



Visite effectuée le 13 août 2016 à Baboul, réhabilitation PMH

Constats :

La revue technique de ce site appelle aux observations suivantes :

- Le forage a été réhabilité mais la pompe à motricité humaine (PMH) non fonctionnelle au moment de la visite,
- Le forage est tombé en panne environ 4 mois après la réhabilitation.

▪ **Illustrations photographiques**



Visite effectuée le 14 août 2016 à Kaoutchouloum, réhabilitation PMH

▪ **Constats**

La visite de l'ouvrage de ce site a permis de constater que :

- La Pompe à motricité humaine a été réhabilitée et fonctionnelle (selon le Chef de village),
- Une fois sur le site, la mission d'audit a constaté que le forage est entrain d'être transformé en poste à eau.

▪ **Illustrations photographiques**



Ancienne pompe

Nouvelle installation d'un poste à eau

Visite effectuée le 15 août 2016 à Toudoun Agoua, Mini AEP simple

▪ **Constats**

L'analyse technique fait appel aux observations ci-après :

- Le local groupe est bien construit,
- Les plans ont été établis par la direction de l'hydraulique et non l'entreprise comme le prévoit le devis,
- Le groupe électrogène est mal entretenu (présence d'huile de vidange sur le réservoir du

groupe) et le responsable l'utilise pour la charge des cellulaires,

- Le réseau présente des fuites et autres problèmes car le temps de remplissage du château est d'environ 6h de temps au lieu de 4h,
- Le château est situé à environ 3 km du village et à 1 km du forage,
- Les ruptures de carburant dues à l'augmentation de la consommation sont fréquentes,
- Les responsables des bornes fontaines se plaignent de la non disponibilité de l'eau à temps opportun,

Malgré l'existence d'anomalies, la réception provisoire a été prononcée sans réserves le 08 mai 2015.

- **Illustrations photographiques**



Problème d'étanchéité : château et réseau



3.2.3 Direction Régionale de l'Équipement de Zinder

→ Travaux d'entretien et de protection d'ouvrages de drainage et d'assainissement, rechargement d'accotements, entretien mécaniques fossés, cantonnage et signalisation

▪ Données générales

Informations sur l'objet du contrôle de matérialité	
Numéro de référence et date du marché	2014/001/DREQ/ZR
Intitulé du marché	Travaux d'entretien et de protection d'ouvrages de drainage et d'assainissement, rechargement d'accotements, entretien mécaniques fossés, cantonnage et signalisation
Montant du marché	156 320 999
Titulaire	Entreprise Mahmoud Sanad
Autorité contractante	DR Equipement
Contrôle technique	DRH
Date de démarrage	Indisponible
Date de réception provisoire	10/09/2014
Délai d'exécution	3 mois

Visite effectuée le 15 août 2016 à ToudounAgoua et Takeita, protection en perré maçonné et cassis

▪ Constats

La revue physique des ouvrages révèle que :

- Les différents ouvrages de protection visités sont en bon état. Cependant l'absence des documents (plans et devis) ne permet de donner une appréciation quantitative,
- Il a été constaté l'absence de signalisation horizontale au niveau du ralentisseur visité.

▪ Illustrations photographiques



Protection en perré maçonné à Toudoun Agoua



Ralentisseur de Takeita sans signalisation horizontale

Agence de Régulation
des marchés Publics
Rapport d'audit de
matérialité des
marchés du Lot 3
Période allant du 01
janvier 2014 au 31
décembre 2014

ANNEXES :

Liste des marchés sélectionnés

Audit de matérialité "Région de DIFFA"

N°Appel d'offres	Intitulé	Autorité contractante	N° LOT	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire	Détail	Montant en FCFA	Type de marché
01/2014/GOUV/DREP/A/PLN/EC/DA	Construction de cent vingt(120) salles de classe dans la Région de Diffa	DREN	1	Construction de six(06) salles de classe dans la Région de Diffa	Appel d'Offres National	Entreprise Kaïgama		93 788 422	Travaux
01/2014/gouv/DRES/DA	Construction de 55 salles et 12 blocs de latrines	DREN	1	Construction de 55 salles et 12 blocs de latrines	Appel d'Offres National	Entreprise BAANA		78 536 800	Travaux
01/GRD/DRH/BIE/14	Travaux de réalisation de 4 mini AEP et cinq forages	DR hydraulique	4	Travaux de réalisation de 4 mini AEP et cinq forages	Appel d'Offres National	Entreprise Mahamadou Ibrahim		74 716 200	Travaux

Audit de matérialité "Région de MARADI"

N° Appel d'offres	Intitulé	Autorité contractante	N° LOT	Objet du marché	Mode de passation	Attributaire	Détail	Montant en FCFA	Type de marché
01/2014/GRMI/DRES-MI	Construction de 250 salles de classe aux cycles de base2 et moyen dans la région de Maradi	DRES	20	Construction des salles de classe aux cycles de base2 et moyen dans la région de Maradi	Appel d'Offres National	Entreprise Maman Sani Malam Chama		103 909 984	Travaux
			3	Construction des salles de classe aux cycles de base2 et moyen dans la région de Maradi	Appel d'Offres National	Entreprise EBATRAPH		154 687 308	Travaux
2014/001/DREQ/MI	Réalisation des travaux d'entretien courant sur le réseau routier de la région de Maradi	DR Equipement	1	Réalisation des travaux d'entretien courant sur le réseau routier de la région de Maradi	Appel d'Offres National	Entreprise Saddi Kemil		51 954 972	Travaux

Liste personnes rencontrées

Liste des personnes rencontrées Lot 3

Nom	Prenom	Fonction	Structure	Région
Nomao	ROURWANA	Directeur	CEG Dan Mairo	Maradi
Djika	OUMAROU	Directeur	CEG Kananbakaché	Maradi
Salissou	MAHAMAN	Dirceteur	CEG Dankori	Maradi
Boukari	SOULEY SOJI	Directeur	CEG Zaroumey	Maradi
Sayabou	MALLAM MOUSSA	Directeur	Ecole Sarkin Aréwa	Maradi
Halilou	TARNO	Directeur	CES Tchadoua	Maradi
Issoufou	SEYDOU	Ingénieur DRES	DRES Maradi	Maradi
Hassan	HALILOU	Technicien	DRH Zinder	Zinder
Abdoulahi	IBRAH	Technicien	DRH Zinder	Zinder
Chaibou	MAMAN	Directeur	TP Zinder	Zinder

GLOSSAIRE	3
RAPPORT D'AUDIT DE MATERIALITE PHYSIQUE SUR LES MARCHES PUBLICS DU LOT 3	5
1. OBJECTIFS DE LA MISSION	7
2. APPROCHE METHODOLOGIQUE	7
2.2.1 Choix des marchés destinés à la revue technique	8
2.2.2 Revue documentaire	9
2.2.3 Déroulement de la mission sur les sites	9
2.2.4 Emission du rapport	10
2.2.5 Synthèse sur le suivi et le contrôle de l'exécution des marchés	10
3 RESULTATS DU CONTROLE DE MATERIALITE DES MARCHES PUBLICS	12
3.1 Région de Maradi	12
3.1.1 Direction Régionale des Enseignements Secondaires de Maradi	12
3.2 Région de Zinder	21
3.2.1 Direction Régional de l'Enseignement Secondaire (DRES)	21
3.2.2 Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement	21
3.2.3 Direction Régionale de l'Equipement de Zinder	28
ANNEXES :	30
LISTE DES MARCHES SELECTIONNES	30
LISTE PERSONNES RENCONTREES	31